Master Jardins historiques, patrimoine et paysage (JHPP) mention Direction de projets ou d'établissements culturels





Depuis une trentaine d'années, l'intérêt pour la connaissance, la protection, la programmation ou la restructuration des jardins historiques et l'intervention dans des paysages culturels ne cesse de croître. Cela se fait aussi bien auprès d'un public de pl

Présentation

RNCP 39294 - CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Ce diplôme est préparé au sein de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles. L'intérêt étant de plus en plus vif pour le patrimoine des parcs et jardins, pour les paysages culturels ainsi que pour le traitement

des espaces publics en étroite relation avec des problématiques d'échelle territoriale, il est nécessaire de former les acteurs futurs,

capables d'intervenir sur des lieux à protéger et mettre en valeur selon une perspective dynamique, critique et créative.

Jardins et paysages culturels constituent un patrimoine dont la spécificité est de mettre en œuvre des matériaux vivants, des processus naturels et des pratiques sociales changeantes (usages, significations culturelles, techniques d'entretien, droit), dans des situations territoriales de plus en plus complexes.

Objectifs

Il s'agit de faire dialoguer pratique et recherche, en les mettant à l'épreuve des évolutions technologiques, environnementales, sociales et politiques. Le master JHPP contribue ainsi à un renouvellement constant des regards experts sur un corpus historique de plus en plus étendu, à la fois ancien, moderne et contemporain, qui se retrouve aujourd'hui au cœur des problématiques écologiques de l'aménagement urbain, du développement durable et du changement climatique.

Durée de la formation

1 année

Lieu(x) de la formation

ENSA-V

Ecole nationale supérieure d'architecture de versailles 5 avenue de Sceaux 78006 Versailles Lien vers ENSA-V

Public

Niveau(x) de recrutement

Master 1

Stage(s)

Oui, obligatoires

Langues d'enseignement

- Francais
- Anglais

Rythme

- Compatible avec une activité professionnelle
- En alternance
 - · Hors contrat d'alternance

Modalités

Présentiel



Enjeux

/**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/ Ce patrimoine spécifique doit être appréhendé dans toute sa complexité, selon les trois registres fondamentaux que sont l'histoire culturelle, les techniques et savoir-faire, et un corpus juridique en pleine évolution.

Renseignements

stephanie.decourtois@versailles.archi.fr

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

• /**/ /**/ M1 universitaires, diplômes d'ingénieur, de paysagiste concepteur, d'architecte DE, d'urbanistes

Candidature

Modalités de candidature

- /**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/ Etude des dossiers de motivation et entretien oral d'admission
- Calendrier des candidatures 2026/2027 :
- Candidature en ligne sur Taïga (https://taiga.archi.fr/taiga/cnd) du 1er février au 31 mars 2026 pour les étudiants en formation initiale et en reprise d'étude
- 2. Résultats d'admissibilité le 17 avril 2026
- Oral d'admission sur la journée du 04 mai 2026 et le 05 mai 2026 matin (en visioconférence)
- 4. Résultats d'admission le 13 mai 2026
- Vous avez quitté le circuit universitaire depuis plus de 2 ans, vous êtes salarié, demandeur d'emploi, indépendant... Vous relevez de la reprise d'étude. Anticipez au maximum votre candidature en écrivant à : candidature-master. jardinhistorique@versailles.archi.fr
- Vous êtes de nationalité étrangère hors UE et n'avez jamais été inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français ou européen, <u>candidatez ici (+ informations et contacts)</u>. Le calendrier est différent.
- Candidats en activité professionnelle ne répondant pas aux critères de diplômes : prendre contact au préalable, au plus tôt et jusqu'en mars 2026, afin d'examiner le projet.
- Toutes les questions relatives aux candidatures doivent l'être via l'adresse candidature-master.

jardinhistorique@versailles.archi.fr

Modalités de candidature spécifiques

• /**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/ Le processus de candidature se fait directement auprès de l'ENSA-V, qui prépare au diplôme, sauf pour les candidats relevant de Etudes en France et ceux se présentant au diplôme par <u>VAE</u>.



- Le dossier est à télécharger sur le site de l'ENSA-V : Dossier candidature
- Les personnes en situation d'handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Conditions d'admission / Modalités de sélection

• /**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/ La commission d'admission statue sur le dossier administratif et le projet pédagogique et définit les admissibles. Après entretien avec les candidats admissibles, elle établit la liste des admis.

Et après ?

Niveau de sortie

Année post-bac de sortie

• Bac +5

Niveau de sortie

• BAC +5

Activités visées / compétences attestées

Cet enseignement ouvre aux emplois proposés par les différents services de l'Etat et des collectivités locales, les associations préoccupées de questions et de gestion patrimoniales, les agences et bureaux d'études d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs. Il permet aux futurs professionnels libéraux d'être mieux à même de résoudre les problèmes qui leur sont posés. Il est aussi ouvert à tous ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances dans ce domaine spécifique dans le but de développer une démarche professionnelle originale. En savoir plus:

Cet enseignement met en pratique la transdisciplinarité nécessaire à l'appréhension du patrimoine paysager, à travers le recrutement de profils variés d'étudiants et les apports de professionnels et de chercheurs. On vise la construction d'une méthodologie de l'intervention sur le patrimoine paysager.

Poursuites d'études

/**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/ Certains choisissent de poursuivre leurs études : Préparation des concours administratifs ; début d'un projet de thèse ; ou bien préparation de l'école de Chaillot.



Programme

/**/<!--td {border: 1px solid #ccc;}br {mso-data-placement:same-cell;}--> /**/

Le master DPEC réunit sous la mention commune « Direction de projets ou d'établissements culturels », deux parcours. Ce master dispense une formation aux métiers du patrimoine culturel et paysager et de la culture. Les diplômés seront préparés à participer a la mise en œuvre de politiques publiques territoriales dans les différents domaines de ses parcours (développement local, intervention sur le patrimoine paysager). Ils pourront intégrer une entreprise, une collectivité territoriale, une organisation nationale ou internationale, pour élaborer et conduire des projets dans les métiers liés au patrimoine et à la culture ou pour exercer comme concepteur ou gestionnaire dans des espaces patrimoniaux, architecturaux et paysagers.

L'enseignement du parcours JHPP se déroule sur une année complète. La pluridisciplinarité et l'appel aux experts les plus reconnus permettent à la pédagogie d'alterner les exposés théoriques (cours et séminaires), l'expérimentation sur le terrain (voyage d'étude, visites et travaux dirigés) et l'expérience d'un travail en équipe au contact de professionnels, notamment à travers un travail diplômant, qu'il prenne la forme d'un stage, d'un mémoire, ou d'une étude.

